

**AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ESCH-SUR-
ALZETTE ET LA ESCHER KULTURNUECHT ASBL**

Entre :

L'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, a savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,
Monsieur Martin KOX, échevin,
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin,
Monsieur Andre ZWALLY, échevin,
Monsieur Mandy RAGNI, échevine,

ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

et

l'association sans but lucratif ESCHER KULTURNUECHT, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro F11732, établie à L-4222 Esch-sur-Alzette, 163, rue de Luxembourg, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, en les personnes de

Madame Daliah SCHOLL, Présidente, et

Madame Elisabeth ALEX, trésorière

Dénommée ci-après « l'Association »,

La Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal en date du 16 mars 2018 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 11 avril

Pour l'année budgétaire 2019, la Ville accorde une subvention supplémentaire de 60.000.-€ (soixante mille euros) à l'Association pour l'organisation de l'évènement. Le subside sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le _____

***Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette***

Escher Kulturuecht asbl

Georges MISCHO, Bourgmestre

Madame Daliah SCHOLL, Présidente

Martin KOX, Echevin

Madame Elisabeth ALEX, Trésorière

Pierre-Marc KNAFF, Echevin

André ZWALLY, Echevin

Mandy RAGNI, Echevine